

Travail pratique prescrit (TPP)

Position	Domaines de compétences opérationnelles	Pondération	Points max.	Points atteints	Note de position	Note de position avec pondération en %	Note TPP
1	a Organisation des processus dans l'institut de beauté c Recueil d'informations sur l'état de la peau et du corps pour la planification des soins d Réalisation de soins du visage, du cou, de la nuque et du décolleté	45%	179	0	1,0	0,450	1,0
2	e Réalisation de soins du corps	25%	111	0	1,0	0,250	
3	b Prise en charge et fidélisation de la clientèle	20%	74	0	1,0	0,200	
4	Entretien professionnel	10%	27	0	1,0	0,100	

La procédure de qualification avec examen final est réussie si les conditions suivantes sont réunies (OrFo art. 19):

- a. la note du domaine de qualification «travail pratique» est supérieure ou égale à 4;
- b. la note globale est supérieure ou égale à 4.